

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 avril 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents :
- Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Bernard FISCHER ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne BURGER
- Excusé(s) : Monsieur Mathieu CAHN, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Frédérique MOZZICONACCI
- Absent(s) : Monsieur Vincent DEBES, Madame Martine JUNG
- Rapporteur : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

N° CP/2018/084 - 44020 - Soutien aux activités socio-éducatives
Proposition d'attribution d'aides d'aide au fonctionnement
pour vingt-six centres socioculturels et quatre associations
intercommunales

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 541 492,00 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés à la présente délibération, au titre de l'aide aux activités socioéducatives ;
- en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens avec les administrations, elle autorise son président à signer les conventions financières 2018, à conclure entre le Département, les centres socioculturels et les associations intercommunales mentionnés ci-dessous (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental) :
 - . sur le territoire de l'Eurométropole :
les centres socio-culturels associatifs de Hoenheim, Adolphe Sorgus à Schiltigheim, Victor Hugo à Schiltigheim, l'Albatros à Lingolsheim, de l'Esplanade, de l'Elsau, de HautePierre, de Cronenbourg, de la Robertsau, du Fossé des Treize, de la Montagne-Verte, de Koenigshoffen, du Neuhof, du Neudorf, de la Meinau, de la Krutenau, de Lupovino, Au-delà des Ponts ainsi que les centres socio-culturels municipaux de Vendenheim et d'Illkirch-Graffenstaden,
 - . sur le territoire Nord :
les centres socio-culturels associatifs Robert Schuman de Haguenau, Langensand de Haguenau, CASF de Bischwiller, ainsi que les associations d'animation intercommunales Horizon Jeunes de Brumath et RAI de Niederbronn-les-Bains,
 - . sur le territoire Ouest :
le centre socio-culturel associatif de Sarre-Union et le centre socio-culturel municipal de Saverne,

. sur le territoire Sud :

le centre socio-culturel associatif d'Obernai, ainsi que le Réseau d'Animation Intercommunal de Marckolsheim et de la Maison des jeunes et la culture de Villé.

La Commission Permanente décide que le soutien financier aux centres socioculturels et aux 4 associations Intercommunales sera versé selon les modalités suivantes : versement d'un acompte de 70 % de la subvention dès réception de la convention financière signée, puis versement du solde après évaluation par le Département du Bas-Rhin.

Non participation au vote : Monsieur Philippe MEYER

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180409-lmc1116655-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 16/04/18